

Paris, le 13 mai 2014

Information relative au nombre de droits de vote et d'actions composant le capital social au jour de la publication de l'avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (Balo)

En application des dispositions de l'article R.225-73-1 du Code de Commerce, la Société FONCIERE 7 INVESTISSEMENT informe ses actionnaires qu'à la date du 25 avril 2014, date de la publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 3 juin 2014, le nombre total des droits de vote et d'actions s'élevait à 1 600 000.